

AE ODDO EMERGING INCOME

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux SA dans les produits Allianz Excellence, Allianz Excellence Plan, Allianz Exclusive, Allianz Expertise, Allianz Privilège et Allianz Retirement. Vos versements sont convertis en unités du fonds et sont affectés au contrat.

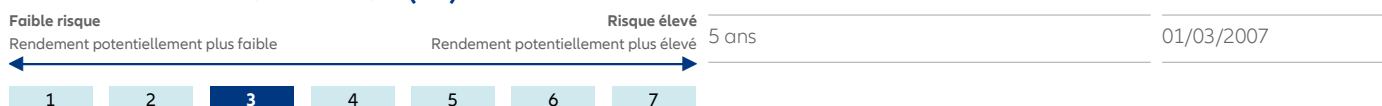
Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be > Documents > Documents d'informations clés.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Oddo Emerging Income**. Ce FCP est un "fonds de fonds".

Le FCP a pour politique d'investissement de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indice de référence composé à 30% de l'indice MSCI Equity Emerging Markets Free en US dollars dividendes nets réinvestis, converti en euros, et 70% de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index Global (EMBIG) en US dollars coupons réinvestis, convertis en euros.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE (ISR)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le FCP investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Le FCP présente un niveau de risque élevé dû à l'allocation flexible de ses investissements :

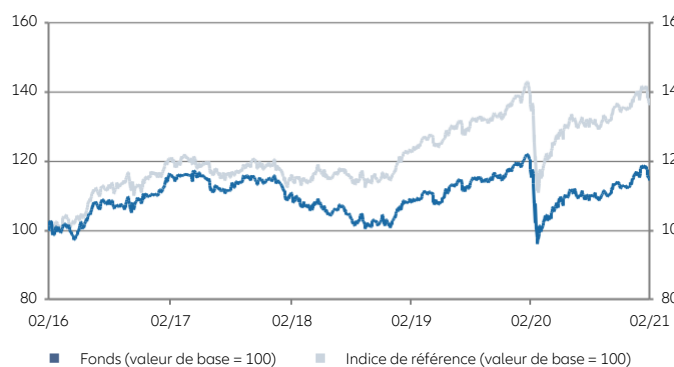
- 1) de 0% à 100% dans des OPCVM d'obligations de la zone des marchés émergents émis par des entités publiques ou privées,
- 2) de 0% à 100% dans des OPCVM d'actions de la zone des marchés émergents.

PERFORMANCE¹

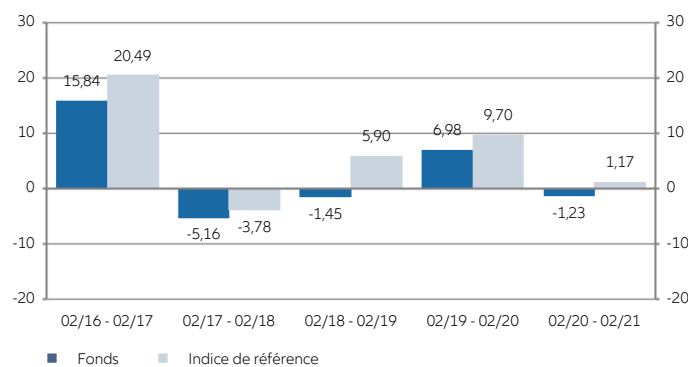
28/02/2021	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2016	2017	2018	2019	2020	VNI*
Fonds	1,30%	-0,64%	1,33%	5,23%	-1,23%	4,13%	1,36%	14,40%	2,73%	8,15%	4,28%	-11,16%	14,98%	-3,44%	35,82 €
Indice de référence	-0,31%	-1,05%	0,67%	5,01%	1,17%	17,54%	5,53%	36,26%	6,38%	14,28%	2,66%	-3,20%	18,38%	0,79%	

*valeur nette d'inventaire par unité

EVOLUTION VNI SUR 5 ANS¹



PERFORMANCE ANNUELLE (%)¹



INDICATEURS DE RISQUE/RETURN*

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-4,17	-3,65
Alpha (%)	-0,32	-0,26
Bêta	0,96	0,94
Coefficient de corrélation	0,96	0,92
Ratio d'information	-1,38	-1,06
Ratio de Sharpe	0,17	0,34
Ratio de Treynor	0,02	0,03
Tracking error (%)	3,04	3,45
Volatilité (%)	10,31	8,95

MORNINGSTAR RATING™

ODDO BHF Emerging Income



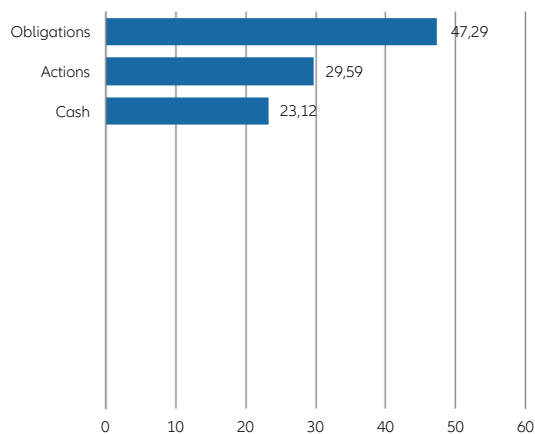
Rating sur une échelle de 1 à 5 au 28/02/2021. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base d'une moyenne pondérée des performances sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10% des mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10% du bas du classement reçoivent 1 étoile. Lisez également la note de bas de page « © 2020 Morningstar, Inc. » au bas de la dernière page de ce rapport.



* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire. Les notes de bas de page sont reprises à la troisième page de chaque fiche de fonds.

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS INTERNE

Répartition par classe d'actif (%)



Principaux titres (en % de la valeur de marché)

Euro Fx Curr Fut Mar21	-25,50
Ishares Msci Em	18,81
Msci Emgmt Mar21	-13,84
Jpmorgan F-Em Mk Db-Cusd	13,37
Amundi Msci Emerg Mark	11,16
Ishares Jpm Emerg Mrkt Bond	11,08
Petercam L- Bds Emk Sustan-F	9,21
Amundi Etf Global Emerging B	7,39
Ishares Jpm Em Lcl Gov Bnd	6,24
Sisf-Asian Opport-C=A	4,89
Total	42,81

ATOUTS

- + Allocation flexible entre actions et taux qui vise à saisir le potentiel des zones émergentes à forte croissance.
- + Mise en œuvre de stratégies de couverture visant à protéger le FCP lors des périodes de turbulences importantes.

RISQUES

- Pertes en capital potentielles dues à la volatilité des marchés émergents.
- Pertes potentielles dues à l'engagement sur des instruments financiers à terme.

INFORMATIONS CLÉS DU FONDS SOUS-JACENT

Indice de référence	30% MSCI Emerging Markets Free + 70% JP Morgan EMBI Global Composite
Société de gestion	ODDO BHF Asset Management
Date de création	13/09/2010

**GESTIONNAIRE DE FONDS**

Gunther Westen

COMMENTAIRE DU GESTIONNAIRE

Le mois de février s'est déroulé comme une pièce en deux actes. Le premier a été marqué par une poursuite du traditionnel appétit pour le risque, suivie d'importants replis du marché lorsque les craintes concernant les taux et l'inflation sont apparues.

Les actions émergentes ont perdu plus de 8 points de pourcentage au cours des deux dernières semaines, pour terminer le mois à environ 1,2% en euros. L'obligataire a été particulièrement malmené et a cédé environ 3% sur le mois. Les obligations en monnaie locale se sont un peu mieux comportées que celles en dollars, même si l'écart entre les deux classes d'actifs s'est amenuisé.

Nous avons eu recours à une approche relativement tactique sur les actions, qui faisaient l'objet d'une surpondération en début de mois. Ces positions ont ensuite été ramenées à une pondération neutre et même légèrement sous-pondérées. En ce qui concerne les obligations, nous avons successivement réduit les expositions et augmenté les liquidités à environ 8%. L'exposition au dollar a été étoffée au cours du mois.

Dans la mesure où le thème de la relance est appelé à perdurer, nous maintenons une position tactique sur les actions et une approche structurellement plus courte sur les obligations. Les actions sont actuellement légèrement surpondérées.

CHANGEMENT IMPORTANT DANS LES CONDITIONS DU PRODUIT

Depuis le 1er juillet 2016, l'exigence d'exposition minimale à hauteur de 20% sur les marchés d'actions a été supprimé. Dorénavant, le fonds pourra être exposé aux marchés d'actions, de taux et monétaires de 0% jusqu'à 100%.

REMARQUES IMPORTANTES

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, plaintes@allianz.be, www.allianz.be. Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as. Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

© 2021 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans les présentes: (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs d'informations, (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées et (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces données. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Le FCP dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par ODDO BHF Management, société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° d'agrément GP 99011. SAS au capital de 9.500.000 €. R.C.S. (registre de commerce) 340 902 857 - Paris. 12, boulevard de la Madeleine – F-75440 Paris Cedex 09, France – Tél. : +33 1 44 51 85 00. www.am.oddo-bhf.com

